



BROCANTE DE SIMENCOURT

Dimanche 26 juin 2022 de 10h à 17h

Organisée par le Comité des fêtes

Possibilité de restauration sur place avec DAM FRITES et attractions foraines
5€ les 4 mètres (dans la limite du nombre d'emplacements possibles)

Pour tout renseignement et pour les commerçants, nous contacter par mail :
cdf.simencourt@gmail.com ou mairie.simencourt@gmail.com

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Né(e) le : A (ville et département) :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° d'immatriculation du véhicule :

Titulaire de la carte d'identité n° ou Permis n°

Tél : Email :@

Mètres linéaires réservés : **avec un maximum de 8ml** - Périmètre habituel (Grand Rue à partir de la rue du 11 novembre, rue d'Arras, rue de Beaumetz de la place à l'intersection rue du Faubourg)

• PARTICULIER

Déclare sur l'honneur, pour la manifestation du **26 juin 2022**

- **ne pas être commerçant(e)**
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- une non- participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)
- **avoir pris connaissance des consignes de sécurité au verso**

Fait à le Signature :

Le formulaire dûment complété et signé recto verso, accompagné de son règlement par chèque à l'ordre du comité des fêtes de Simencourt est à déposer à la mairie de Simencourt aux heures d'ouverture le mardi ou le jeudi après-midi ou dans la boîte aux lettres ou à retourner à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 31 mai 2022. Les documents incomplets, non signés et sans règlement ne seront pas validés.**



BROCANTE DE SIMENCOURT

CONSIGNES DE SECURITE



TEL : 17 SOYEZ VIGILANTS. LA SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS. SIGNALER IMMEDIATEMENT AUX SERVICES DE POLICE ET DE GENDARMERIE TOUT EVENEMENT SUSPECT, SACS OU PAQUETS ABANDONNES OU TOUTE PERSONNE AU COMPORTEMENT SUSPECT OU QUI REFUSERAIT D'OUVRIER SON SAC.

- 1. Impératif :**
 - Aucune installation avant 8 heures,
 - Fin d'installation à 10 H00 et clôture à 17H00. Aucun véhicule, sauf police ou pompiers, ne peut circuler dans la plage horaire 10H00 -17H00
 - L'axe central de la chaussée devra être libre sur une largeur de 3m50.
2. Tout exposant s'engage à ne pas remballer sa marchandise avant la fin de la manifestation, à savoir 17H
3. Tout exposant qui s'installera de sa propre initiative avant l'heure et hors emplacement prévu sera dans l'obligation de déménager son stand.
4. La manifestation Brocante est réservée aux professionnels brocanteurs et aux particuliers suivant la réglementation en vigueur (les particuliers devront déclarer sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations dans l'année civile (article R 321.9 du code pénal).
5. Le jour de leur déballage, et afin de remplir le cahier d'enregistrement (contrôle des services de la préfecture de police), les exposants particuliers devront obligatoirement être munis d'une pièce d'identité. Les professionnels seront munis de leur carte professionnelle, leur N° de RC (ou leur extrait KBis). Aucun exposant ne sera accepté sans ces pièces.
6. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seul le comité des fêtes sera habilité à faire le nécessaire.
7. Les places réservées et non occupées à 9H30 seront relouées sans aucun recours.
8. L'emplacement devra être rendu sans aucun déchet, ni objet abandonné.
9. Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre le comité des fêtes et acceptent le règlement. Aucun remboursement d'emplacement ne sera effectué, la brocante aura lieu quelle que soit la Météo.

Fait à Simencourt, le 15 mars 2022

Signature

COMITE DES FETES
Mairie
10 Grande Rue 62123 SIMENCOURT